

2.3 Politique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Objectif

L'objectif de cette politique est de favoriser un environnement équitable, diversifié et inclusif au sein de Fencing-Escime New Brunswick (FENB) en veillant à ce que toutes les personnes aient un accès égal aux possibilités de participation et de leadership dans le sport de l'escime.

Cette politique reflète l'engagement de FENB à éliminer les obstacles, à prévenir la discrimination et à promouvoir la représentation à tous les niveaux de l'organisation, conformément au cadre national de Sport Canada en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le sport.

Définitions

- Diversité : La présence d'un large éventail de qualités et d'attributs humains, notamment la race, l'origine ethnique, l'identité de genre, l'âge, les capacités, l'orientation sexuelle, la religion ou le statut socio-économique.
- Équité : traitement, accès et opportunités équitables pour tous les individus, ce qui inclut l'identification et l'élimination des obstacles qui ont empêché une pleine participation.
- Groupes en quête d'équité : communautés confrontées à d'importants obstacles collectifs à leur participation à la société, notamment les peuples autochtones, les minorités racialisées/visibles, les personnes handicapées et les personnes 2SLGBTQ+.
- Inclusion : Le fait de créer des environnements dans lesquels tout individu ou groupe se sent accueilli, respecté, soutenu et valorisé afin de participer pleinement.
- Équité entre les sexes : Processus consistant à répartir équitablement les ressources, les programmes et la prise de décision entre tous les genres, sans discrimination.

Portée

La présente politique s'applique à tous les membres de la FENB, y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, le personnel et les membres du conseil d'administration. Elle s'applique à toutes les décisions, programmes et activités de l'organisation relevant de la compétence de la FENB, y compris les clubs affiliés.

Cette politique complète :

- *la politique relative à la sécurité dans le sport, à la conduite et à la protection des athlètes (section 2.1)*
- *Politique des ressources humaines (section 2.7).*

Principes de la politique

1. Engagement en faveur de l'inclusion et de l'équité

- Environnement accueillant : la FENB offre un environnement sportif sûr et accessible à toutes les personnes, quelles que soient leurs origines et leurs identités.
- Non-discrimination : Aucune personne ne doit être exclue ou victime de discrimination pour quelque motif que ce soit, y compris l'identité de genre, la race ou les capacités.
- Équité vs égalité : la FENB reconnaît que la réalisation de l'équité peut nécessiter des programmes ou des allocations de ressources diversifiés qui ne sont pas nécessairement identiques, mais qui sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de différents groupes.
- Allocation des ressources : La FENB soutient une rémunération et une allocation des ressources équitables pour les programmes impliquant des athlètes hommes, femmes et non binaires.

2. Représentation et leadership

- Objectifs en matière d'équilibre entre les sexes : La FENB vise une

représentation équilibrée entre les sexes au sein du conseil d'administration et des comités, avec pour objectif une représentation minimale de 40 % de chaque sexe dans la mesure du possible.

- Recrutement inclusif : Les processus de recrutement et de nomination seront conçus pour encourager la participation des groupes sous-représentés.
- Renforcement des capacités : Des opportunités de mentorat et de développement du leadership seront proposées afin de renforcer les capacités et de soutenir l'avancement des membres issus de la diversité.

3. Programmes et communications inclusifs

- Accessibilité : La FENB veillera à ce que les programmes et les compétitions soient inclusifs et accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap ou issues de communautés marginalisées.
- Normes relatives aux installations : La planification des événements tiendra compte des normes d'accessibilité et des besoins en matière de participation inclusive.
- Langage inclusif : Le langage et les images utilisés dans les communications et l'image de marque seront inclusifs et respectueux de tous les genres.

4. Éducation et sensibilisation

- Formation : La FENB dispensera une formation continue sur l'égalité des genres, les préjugés inconscients et les pratiques inclusives à l'ensemble du personnel, des membres du conseil d'administration et des bénévoles.
- Coordination : Les initiatives de formation s'aligneront sur les politiques de Safe Sport et des Ressources humaines.

5. Partenariats et collaboration

- Harmonisation : La FENB travaillera en collaboration avec la Fédération canadienne d'escrime (FCE), Sport Nouveau-Brunswick et Sport Canada afin de s'aligner sur les stratégies nationales en matière d'inclusion et d'égalité des sexes.

Responsabilité et suivi

- **Rapports** : Le directeur général est chargé de surveiller l'application de cette politique et de rendre compte des progrès réalisés au conseil d'administration chaque année. Les progrès seront également présentés aux membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA).
- **Conformité** : Les incidents de discrimination ou de harcèlement seront traités rapidement conformément aux politiques anti-harcèlement et de sécurité dans le sport.

Révision

Cette politique sera révisée tous les deux ans ou selon les besoins afin de rester en phase avec l'évolution des meilleures pratiques et des cadres nationaux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans le sport.

Politiques connexes

- *Politique relative à la sécurité dans le sport, à la conduite et à la protection des athlètes (section 2.1)*
- *Politique des ressources humaines (section 2.7)*

Approuvée en avril 2026